

## **Communiqué de presse conjoint – Le Conseil des dirigeants des TNO s’affaire à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

**Yellowknife (TNO), le 29 mars 2023** – Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et les gouvernements et organisations autochtones ont œuvré de concert pour franchir deux étapes clés de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), conformément au mandat 2019-2023 du GTNO.

Lors de sa réunion inaugurale, le Conseil des dirigeants des TNO avait demandé à un groupe de travail composé de représentants du GTNO, des gouvernements autochtones et d’organisations autochtones de proposer une approche pour faire progresser la mise en œuvre de la DNUDPA aux TNO. Ce dernier avait alors émis plusieurs recommandations, qui comprenaient notamment l’élaboration d’une loi et la ratification d’un protocole d’entente.

Le 29 mars 2023, le GTNO a déposé le projet de loi intitulé *Loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* devant l’Assemblée législative. Élaborée en partenariat avec les gouvernements et les organisations autochtones faisant partie du groupe de travail, cette proposition de loi vise à préciser les mécanismes que le GTNO utilisera pour s’assurer que les lois, les réglementations et les politiques futures sont conformes aux droits de la personne comme énoncés dans la DNUDPA.

Le Conseil des dirigeants a également convenu d’un nouveau protocole d’entente destiné à régir les relations entre les différentes parties en vue de leur collaboration continue dans le cadre de la mise en œuvre de la DNUDPA aux Territoires du Nord-Ouest. Ce protocole d’entente stipule que le GTNO doit collaborer avec les gouvernements et les organisations autochtones pour préparer et mettre en œuvre un plan d’action qui permettra la réalisation des objectifs de la DNUDPA.

### **Citations**

« La *Loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* permettra au gouvernement Got’ıneę de Délıneę de collaborer avec les gouvernements autochtones et le GTNO pour veiller à ce que les lois et les politiques ténaises respectent notre autodétermination, y compris les droits et les pouvoirs relatifs aux revendications territoriales et aux ententes sur l’autonomie gouvernementale. La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones prendra de nombreuses années, et il est important de participer à sa mise en œuvre pour améliorer la vie des citoyens de Délıneę. »

- **Danny Gaudet**, *ıekw’ahıııá* du gouvernement Got’ıneę de Délıneę

« Ce protocole d’entente est une première étape essentielle pour l’élaboration de cette loi fondamentale sur les droits de la personne aux Territoires du Nord-Ouest. Sachant que les peuples autochtones représentent une importante proportion de la population des Territoires du Nord-Ouest, il est essentiel que nous ouvrons la voie à la mise en œuvre

adéquate de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il est important de nous assurer que cette éventuelle loi entraîne une amélioration substantielle de l'expérience que bon nombre de nos peuples autochtones ont dans l'accès aux programmes et aux services du gouvernement territorial au cours des prochaines années et des prochaines décennies.

« Ce protocole d'entente établit un cadre pour y parvenir, et le Conseil tribal des Gwich'in se réjouit à l'idée de participer avec d'autres nations autochtones et le GTNO au développement continu de cette étape importante de l'histoire de ce territoire. »

- **Grand chef Ken Kyikavichuk**, *Conseil tribal des Gwich'in*

« Ce protocole d'entente et la nouvelle loi qui l'accompagne sont des éléments importants d'un cadre en évolution qui garantit que tous les gouvernements autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest travaillent conjointement à l'élaboration de nouvelles lois pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La mise en œuvre de ces deux éléments, qui constituent une autre étape importante de la réconciliation pour tous les peuples autochtones et le gouvernement des TNO, est appuyée par l'Alliance des Métis du Slave Nord afin que personne ne soit plus jamais laissé pour compte. »

- **Marc Whitford**, *vice-président de l'Alliance des Métis du Slave Nord*

« La Société régionale inuvialuite estime que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones doit être mise en œuvre aux TNO, et nous attendons avec impatience l'adoption de ce projet de loi par l'Assemblée législative. Bien que nous ne soyons pas signataire de ce protocole d'entente, nous accompagnerons le GTNO tout au long de cette initiative importante, à l'instar des autres gouvernements autochtones ténois, et nous suivrons les mesures prises par ce dernier en vue de la mise en œuvre de la déclaration avec attention. »

- **Duane Ningaqsiq Smith**, *président et chef de la direction de la Société régionale inuvialuite*

« Nous nous réjouissons de collaborer avec le GTNO et les gouvernements autochtones pour mettre en œuvre la DNUDPA aux TNO, conformément au protocole d'entente et à la *Loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. En adoptant ces textes, nous mettons en pratique les principes énoncés dans la DNUDPA et ouvrons, par le fait même, la voie à la réconciliation. Le protocole d'entente et la loi qui l'accompagne mettent en place le cadre nécessaire pour garantir que les droits des peuples autochtones sont reconnus et respectés. »

- **Garry Bailey**, *président de la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest*

« Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est engagé à faire progresser la mise en œuvre de la DNUDPA aux Territoires du Nord-Ouest — et, ensemble, en partenariat avec les gouvernements autochtones du territoire, nous nous rapprochons encore un peu plus de cette réalisation historique. En ratifiant ce protocole d'entente et en déposant cette nouvelle loi qui facilitera la mise en œuvre de la DNUDPA, nous construisons un territoire où les droits des peuples autochtones sont respectés, célébrés et protégés dans tous les aspects de la société. Le GTNO s'engage à travailler en partenariat avec les gouvernements

autochtones pour mettre en œuvre la DNUDPA en se fondant sur les principes de justice, de démocratie et de respect des droits de la personne. »

- **Caroline Cochrane**, *première ministre des Territoires du Nord-Ouest*

« Au nom du gouvernement ṯcẖq̱, je suis heureux d'appuyer ce protocole d'entente. La DNUDPA renferme des principes importants qui devraient être soutenus et mis en œuvre par le GTNO dans l'ensemble de ses ministères, au profit de tous les peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement ṯcẖq̱ est impatient de collaborer avec le GTNO et tous les gouvernements et organisations autochtones des Territoires du Nord-Ouest pour appuyer la mise en œuvre de la DNUDPA aux Territoires du Nord-Ouest, tout en respectant les processus d'élaboration et de mise en œuvre des traités ténois. »

- **Jackson Lafferty**, *grand chef du gouvernement ṯcẖq̱*

### **Faits en bref**

- Les droits énoncés dans la DNUDPA constituent un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones.
- Le Conseil des dirigeants des TNO permet aux gouvernements concernés d'échanger des idées, de jumeler leurs domaines de compétences, d'éviter les doublons de travail et de discuter des priorités et des intérêts qu'ils ont en commun, y compris les enjeux sociaux et économiques et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- L'article 38 de la DNUDPA exhorte les gouvernements à coopérer et à collaborer avec les peuples autochtones.
- Le protocole d'entente et la loi qui l'accompagne visent à régir l'approche collaborative utilisée pour mettre en œuvre la DNUDPA; cela comprend l'élaboration conjointe d'un plan d'action quinquennal initial qui définira les priorités d'évaluation pour garantir que les politiques et les lois du GTNO sont conformes à cette déclaration.

### **Liens connexes**

- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)
- [Résumé en langage clair de la Loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)

### **Pour en savoir plus, communiquez avec :**

Boyd Clark  
Première Nation Acho Dene Koe  
Conseiller et administrateur de bande  
[administration@adkfirstnation.ca](mailto:administration@adkfirstnation.ca)

Annie Boucher  
Directrice générale  
Gouvernement du territoire d'Akaičho  
[executive.director@akaitcho.ca](mailto:executive.director@akaitcho.ca)

Joseph Kochon  
Directeur général  
Première Nation Behdzi Ahda  
[jfk@behdziahda.com](mailto:jfk@behdziahda.com)

Paulina Roche  
Chef de la direction  
Gouvernement Got'ıne de Délıne  
[paulina.roche@gov.deline.ca](mailto:paulina.roche@gov.deline.ca)

Stephanie Irlbacher-Fox, Ph. D.  
Directrice des relations intergouvernementales  
[Intergovernmental.Director@gov.deline.ca](mailto:Intergovernmental.Director@gov.deline.ca)

Alison de Pelham  
Directrice générale  
Premières Nations du Dehcho  
[Executivedirector@dehcho.org](mailto:Executivedirector@dehcho.org)

Angela Tripathy  
Chef de la direction  
Conseil tribal des Gwich'in  
[Angela.Tripathy@gwichintribal.ca](mailto:Angela.Tripathy@gwichintribal.ca)

Tony Devlin  
Conseiller principal en communications  
Conseil tribal des Gwich'in  
[Tony.Devlin@gwichintribal.ca](mailto:Tony.Devlin@gwichintribal.ca)

Alexandrea Gordon  
Gestionnaire des communications  
Société régionale inuvialuite  
[a.gordon@inuvialuit.com](mailto:a.gordon@inuvialuit.com)

Karen Tingmiak  
Directrice générale intérimaire  
Bande dénée de Fort Good Hope (K'asho  
Got'ıne)  
[sao@fortgoodhope.ca](mailto:sao@fortgoodhope.ca)

Alex Gresl  
Chef de la direction  
Première Nation Kát'odeeche  
[kfnceo@katlodeeche.com](mailto:kfnceo@katlodeeche.com)

Soham Srimani  
Administrateur de bande  
Bande dénée de Nahanni Butte  
[manager@nahadehe.ca](mailto:manager@nahadehe.ca)

Marc Whitford  
Président intérimaire et vice-président  
Alliance des Métis du Slave Nord  
[mgwhitford@northwestel.net](mailto:mgwhitford@northwestel.net)

Ursula Vogt  
Directrice générale  
Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest  
[director@nwtmetis.ca](mailto:director@nwtmetis.ca)

Elizabeth Westwell  
Chef de la direction  
Première Nation de Salt River  
[ceo.srfn@northwestel.net](mailto:ceo.srfn@northwestel.net)

Orlena Modeste  
Directrice générale  
Sahtu Secretariat Incorporated  
[ssi.ed@sahtu.ca](mailto:ssi.ed@sahtu.ca)

Bertha Rabesca Zoe  
Directrice du service de la planification et des  
partenariats  
Gouvernement t̥ıch̥  
[bertha.rabescazoe@tlicho.ca](mailto:bertha.rabescazoe@tlicho.ca)

Cecilia Rabesca  
Gestionnaire des politiques et des  
communications  
Gouvernement t̥ıch̥  
[cecilia.rabesca@tlicho.ca](mailto:cecilia.rabesca@tlicho.ca)

